



Réseau des Victimes des Accidents Vaccinaux

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
du 31 mai 2024 - Retrait vaccin AstraZeneca
Pour diffusion immédiate

Neuilly Plaisance, le 31 mai 2024,

Le REVAV - Réseau des victimes des accidents vaccinaux prend acte de la récente décision du groupe AstraZeneca de retirer du marché européen son vaccin contre le SARS-CoV-2. Malgré les dénégations de ce producteur, ce retrait résulterait plutôt du constat d'effets indésirables graves, voire de décès, imputables à ce vaccin.

Nous déplorons que l'EMA (Agence européenne du médicament) qui a agréé ce produit ait failli à ses missions de contrôle et de surveillance et qu'elle n'ait pas réagi plus tôt aux signaux d'alerte d'une pharmacovigilance active, ni n'ait alerté les Européens.

Retirer un produit du marché ne garantit pas que les vaccins concurrents soient sûrs. Quand les laboratoires Pfizer et Moderna vont-ils reconnaître le manque d'efficacité sur la transmission et les risques de leurs vaccins ?

Nous déplorons également la lenteur de l'ONIAM à l'égard des victimes et son manque de considération à leur endroit.

Nous déplorons que le personnel soignant qui a reçu le vaccin AstraZeneca et a développé ensuite des effets indésirables parfois très graves, voire mortels, ne puisse bénéficier des règles applicables aux accidents du travail.

De nombreuses victimes des vaccins COVID19 sont en attente d'indemnisation, leur nombre ne cesse de croître, et nous n'acceptons pas que, lorsque le lien avec le vaccin est reconnu, les propositions d'indemnisation soient à ce point parcimonieuses, cherchant à décourager les victimes devant de nouvelles procédures longues et onéreuses.

Le REVAV se réserve le droit de contester en justice ces pratiques.

Le REVAV invite toutes les victimes de ces vaccins COVID à se faire connaître - contact : asso.revav@orange.fr

Contact Presse : REVAV - Guillaume AGEORGES, Président Courriel : presidente.revav@protonmail.com Tél : 06 45 45 63 26
Site internet : <http://www.revahb.fr>